|  |  |
| --- | --- |
| **MINISTÈRE DE L’AGRICULTURE** **de l’Élevage et de la pÊche** **SECRETARIAT GENERAL**  **-=-=--=-=-=-=-=-**  | **RÉPUBLIQUE DU MALI** **Un peuple - un but - une foi****-=-=-=-=-=-=-=-=-** |
| **Agence d’Aménagement des Terres****Et de Fourniture de l’Eau d’Irrigation****Tél : (+223) 20 23 02 87 /20 23 01 54****Bamako, Mali** |  |

**AVIS DE MANIFESTATIONS D’INTÉRÊT N° 08-2021 / PDAZAM**

PAYS : République du Mali

ORIGINE : Ministère de l’Agriculture, de l’Élevage et de la Pêche

NOM DU PROJET : Projet de Développement de la productivité et de la diversification Agricole dans les Zones Arides du Mali (PDAZAM)

SOURCE DE FINANCEMENT : Banque Mondiale

INTITULE DES SERVICES : **Recrutement d’un consultant chargé de l’étude d’impact environnementale et sociale (EIES) des travaux de construction des infrastructures de commercialisation dans la région de Mopti.**

CRÉDIT N°: 6283 ML

DON N°: D340 ML

N° IDENTIFICATION DU PROJET : P164052

1. Le Gouvernement de la République du Mali a obtenu un crédit et un don de l’Association internationale de développement (IDA) d'un montant équivalant à US$ 60 millions pour financer le Projet de Développement de la Productivité et de la Diversification Agricole dans les Zones Arides du Mali (PDAZAM), et a l’intention d’utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre des Services de consultant chargé des études environnementales et sociales des travaux de cinquante-trois (53) sous-projets d'infrastructures de commercialisation dans la région de Mopti.
2. La présente étude a pour objectif général de déterminer le niveau des impacts susceptibles d’être générés par les travaux d’aménagement des infrastructures de commercialisation et d’édicter des mesures d’atténuation et de surveillance appropriées, ainsi que des dispositifs à mettre en place pour la mise en œuvre desdites mesures.

L’EIES prendra en compte la gestion environnementale et sociale en conformité avec les normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale, ainsi qu’avec les lois d’évaluation environnementale en vigueur au Mali. Elle comprendra : (i) un diagnostic des impacts environnementaux et sociaux ; (ii) des recommandations pour remédier aux impacts négatifs significatifs ; (iii) des propositions de mesures pour éviter la dégradation de l’environnement ou limiter les impacts négatifs sur l’environnement ; et (iv) l’établissement d’un plan d’action environnemental ainsi que l’élaboration d’un chronogramme de sa mise en œuvre et de son suivi.

Les sous-projets d’infrastructures de commercialisation faisant l’objet des prestations sont classés par type de sous-projet ainsi que suit :

* **Type1 de sous-projet** : Magasin de Stockage de 40 tonnes ;
* **Type 2 de sous-projet** : Banque de Céréales de 30 tonnes ;
* **Type 3 de sous-projet** : Boutique d’intrant de capacité 20 tonnes ;
* **Type 4 de sous-projet** : Marché rural de capacité supérieure ou égale à 250 places assises.

La répartition des sous-projets par Cercle dans la Région est la suivante :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  **Cercles** | **Type 1 : Magasin de Stockage** | **Type 2 : Banque de céréale** | **Type 3 : Boutique d'intrant** | **Type 4 : Marché rural** | **Total/Sous-projet par cercle** |
| **Bandiagara** | 4 | 4 | 4 | 4 | **16** |
| **Douentza** | 4 | 4 | 4 | 4 | **16** |
| **Youwarou** | 2 | 3 | 3 | 1 | **9** |
| **Tenenkou** | 3 | 5 | 3 | 1 | **12** |
| **Total/sous-projet** | **13** | **16** | **14** | **10** | **53** |

Les objectifs spécifiques de l’ EIES sont de :

* Décrire l’état initial sur le plan social et environnemental de chaque site d’accueil des infrastructures à réaliser ;
* Analyser les cadres législatifs et institutionnels de gestion de l’environnement du projet ;
* Identifier les enjeux environnementaux et sociaux en présence sur chaque site ;
* Décrire la situation actuelle, le niveau d’occupation et les statuts des sites destinés à accueillir les infrastructures concernées ;
* Identifier les risques/effets et évaluer les impacts potentiels sociaux et environnementaux qu’engendreront les travaux ;
* Faire une synthèse des attentes et préoccupation des acteurs impliqués et des populations bénéficiaires ;
* Proposer des mesures d’atténuation des impacts identifiés et évalués ;
* Proposer des améliorations du design du projet pour bonifier les impacts positifs ; et anticiper/éviter, minimiser/réduire, atténuer ou compenser/neutraliser les impacts négatifs potentiels ;
* Élaborer un plan de gestion environnemental et social comprenant toutes les mesures environnementales et sociales préconisées, le suivi et la surveillance, les indicateurs et un budget ;
* Analyser l’état des lieux en termes de survenance, de prévention et de gestion des cas de VBG/EAS/HS ainsi que les risques associés au projet susceptible de donner à ces phénomènes dans la zone du projet.
1. L’Unité de Gestion du PDAZAM invite les firmes de Consultants (« Consultants ») à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu’ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l’exécution des Services. Les critères pour l’établissement de la liste de candidats qui présentent le meilleur niveau de qualifications et d’expérience en rapport avec la mission sont :
* Expérience dans le domaine de la mission,
* Exécution de contrats similaires,
* Exécution de contrat dans la Zone du projet.
1. Les Consultants seront notés sur 100 points et les dossiers seront analysés sur la base des critères suivants :

**\*Critère 1** : l’expérience générale du consultant en rapport avec la mission ; en nombre d’année d’existence du consultant (maximum de 40 points à raison de 3,0 points par année d’expérience)

\***Critère 2** : l’expérience pertinente du consultant en rapport avec la mission ; en nombre de missions similaires réalisées dûment justifiées par des certificats de bonnes fin (maximum de 50 points à raison de 5 points par mission réalisée) ;

\***Critère 3** : l’expérience du consultant dans les régions du Centre et du Nord du Mali affectées par la crise sécuritaire au cours des 10 dernières années ; en nombre de missions réalisées dûment justifiées par des certificats de bonnes fin (maximum 10 points à raison de 3 points par mission).

NB : *Les références fournies par les consultants doivent être accompagnées obligatoirement par des attestations de bonne exécution (ou tout document similaire attestant la bonne réalisation de la mission). Toute référence non accompagnée par une attestation de bonne exécution (ou documents similaire) ne sera pas prise en compte*.

1. Il est porté à l’attention des Consultants que les dispositions de la clause 3.15 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » datées de Juillet 2016 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d’intérêts sont applicables.

1. Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d’un groupement solidaire ou d’un accord de sous-traitant.
2. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode « Sélection fondée sur les qualifications des consultants (QC) » telle que décrite dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de la Banque Mondiale de juillet 2016.
3. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l’adresse ci-dessous et aux heures suivantes : tous les jours ouvrables de 8 heures 30 mn à 14 heures 30 mn.
4. Les manifestations d’intérêt écrites doivent être déposées à l’adresse ci-dessous en personne ou par courrier électronique (en fichier non modifiable) au plus tard le **12 octobre 2021** à 10 heures précises.

Au Secrétariat de l’Unité de Gestion du PDAZAM sise à Hamdallaye ACI 2000, Rue 284 Bamako Mali ; Numéro de téléphone : (+223) 20 22 26 96 ; 66 78 76 31

Adresse électronique : pdazam@pdazam.org  ; omsidibe@pdazam.org  ;

* **Les TDR sont disponibles à l’UG-PDAZAM**

 Bamako, le

 Le Coordinateur du PDAZAM

**M. Altanata Ebalagh YATTARA**